

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
SUD FRANCHE COMTE**

DREAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
TEMIS  
17 E rue Alain SAVARY  
CS 31269  
25005 BESANCON CEDEX

N/Réf. : FG/BM

Affaire suivie par : Florence GIES

☎ 03.81.41.27.23

✉ [fgies@neolia.fr](mailto:fgies@neolia.fr)

Besançon le 22 juillet 2016

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact  
Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre sous ce pli, un exemplaire de notre demande d'examen au cas par cas, préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour l'aménagement du site des Montboucons sur la commune de Besançon.

Nous vous informons qu'une copie de notre demande est également envoyée à la Préfecture du Doubs.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Florence GIES  
Responsable de programmes



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	---	---------------------

### 1. Intitulé du projet

**AMENAGEMENT DU SITE DES MONTBOUCONS A BESANCON**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet.

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux et constructions réalisés en plusieurs phases dont le total de la surface de plancher est supérieur à 10 000m <sup>2</sup> et inférieur à 40 000m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création de 152 logements dont :

- 7 terrains à bâtir pouvant accueillir une maison individuelle chacun
- 92 logements en accession sécurisés
- 53 logements locatifs aidés

## 4.2 Objectifs du projet

Néolia a acquis ce foncier fin 2010 auprès du département du Doubs dans l'objectif de réaliser une opération d'aménagement en proposant une offre de logements locatifs publics, une offre de logement en accession sécurisée et une offre de terrain à bâtir.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Nous souhaitons réaliser dans un premier temps les travaux d'aménagement de l'ensemble du site avec la création de voiries , réseaux, distribution.

Nous souhaitons dans un second temps réaliser les projets de constructions en 3 phases:

Phase 1:

- création de 7 lots à bâtir
- création de 36 logements en accession (2 bâtiments de 18 logements)
- création de 36 logements locatifs aidés (2 bâtiments de 18 logements)

Phase 2:

- création de 17 logements locatifs aidés (1 bâtiment)
- création de 36 logements en accession (2 bâtiments)
- création de jardins

Phase 3:

- création de 20 logements en accession (1 bâtiment)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Création de 4 copropriétés (une copropriété par bâtiment vendu)

Gestion du parc de logement locatif au sein de notre patrimoine

Création d'une ASL (association syndicale libre) pour la gestion de l'ensemble des parties communes du site

Convention de rétrocession des voiries et espaces verts

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de permis d'aménager auprès des services instructeur de la Mairie de Besançon.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie du terrain	38 800 m <sup>2</sup>
surface de plancher (estimée)	13040 sdp
surface de voirie (estimée)	4042 m <sup>2</sup>
hauteur des constructions	12 mètres maximum depuis la voirie

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Besançon: situé à l'angle entre la rue François ARAGO et le Chemin de Pirey

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 5° 98' 28" 93 Lat. 47° 25' 20" 95

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Projet d'aménagement global puis travaux en tranches

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une maison individuelle vouée à la démolition, le reste de la parcelle est occupée par de la prairie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE BESANCON Approuvé le 05/07/2007  
Orientation d'aménagement page 57 - section 13 Rue ARAGO = zone 1AU D  
(voire annexe jointe)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	risque d'inondation = PPRI du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>PPRN approuvé le 28/03/2008</b> - inondation + commune située en zone 3 sismicité
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	uniquement en phase chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	proximité rocade = confère notice acoustique ci-jointe
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Eclairage réglementaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		diagnostic archéologique effectué et joint en annexe
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		augmentation de la population à l'échelle du quartier. Peu d'incidence sur les déplacements des véhicules puisque des voiries seront créées en coeur de projet selon les AOP du PLU.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation ((acultali))

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous souhaiterions être dispensés d'une étude d'impact. En effet au regard des orientations d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme de la ville de Besançon, ce foncier est ouvert à l'urbanisation dans le respect d'un projet d'aménagement global et de diversité de l'habitat.

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
5.1: extrait des AOP du PLU de Besançon - zone 1AUD - MONTBOUCONS
5.2: arrêté sur les risques naturels naturels et technologiques majeurs notice acoustique courrier préfecture diagnostique archéologique
perspectives projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **BESANCON**

le, **22/07/2016**

Signature

Qualité, projets de vie  
  
**Néolia**  
 26, rue Xavier Marmier  
 25000 Besançon

### **13- Montboucons, rue Arago : zone 1AU-D**

La destination principale de la zone (11 ha environ) est tournée vers un habitat mixte et diversifié.

***L'aménagement sera conçu dans la recherche d'une organisation d'ensemble.***

- La zone comprend deux poches urbanisables qui ont en commun de constituer un front urbain vis à vis de la voie de desserte et de contournement et d'être desservies par la rue Arago qui les sépare. Ces zones peuvent être aménagées de façon indépendante.

- Une réalisation en plusieurs phases de chacune d'elle est possible si elle ne remet pas en cause l'organisation d'ensemble et les principes d'aménagement de la zone.

- La desserte de la zone située au sud sera limitée à deux accès depuis la rue Arago et un accès depuis le chemin de l'építaphe, le bouclage des accès sera aménagé sous forme de placette. Un espace public conséquent et fonctionnel sera aménagé.

- La zone située au nord pourra être desservie par un accès depuis la rue Arago et un accès depuis le chemin de Pirey.

***L'aménagement sera conçu dans une recherche de diversité de l'habitat et de mixité.***

- Il proposera un habitat diversifié composé de petits collectifs, d'habitat individuel groupé ou intermédiaire, d'habitat individuel. Une partie libre constructeur pourra être ménagée.

- Il proposera un habitat mixte comprenant 20 % au moins de logements sociaux.

- Il proposera un habitat comprenant une offre d'environ 15 % de logements à prix minorés pour des ménages sous condition de ressources (des ménages répondant aux critères de plafond de ressources équivalant au Prêt Social Locatif- Accession (PSLA)).

En fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement, le nombre de logements correspondant sera réparti entre le foncier libre constructeur et les programmes d'opérations immobilières.

Le prix, la répartition et la typologie des logements concernés seront examinés en amont de l'opération avec les services de la Ville de Besançon, au regard des caractéristiques de l'opération. L'ensemble sera formalisé sous forme d'une charte entre le(s) futur(s) aménageur(s) et la Ville de Besançon.

Par ailleurs, la représentation de petits logements (T1 ou T2) étant contraire à l'objectif de meilleure réponse aux jeunes familles qui trouvent peu d'offre adaptée et à des prix élevés, les logements concernés par le dispositif devront tendre préférentiellement vers la répartition constatée sur le territoire en termes d'offre T3 et T4, voire des T5.

Cette minoration des prix de vente des logements par rapport au reste de l'opération ne devra entraîner aucune réduction de qualité technique, architecturale et environnementale.

Enfin, l'objectif de l'accession abordable sera couplé en contrepartie à des dispositions anti-spéculatives qui seront précisées dans la charte.

☞ L'aménagement intégrera l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

***L'aménagement sera conçu dans une recherche d'intégration dans le site.***

- L'organisation et le dessin du front construit développé par l'aménagement doivent faire l'objet d'un traitement soigné qui renvoie à l'identité des lieux et qui compose avec les espaces naturels de transition conservés en contact avec la rocade.
- L'intégration dans le paysage et l'adaptation au sol prendront en compte l'exposition aux vues ainsi que les caractéristiques des lieux.
- Les éléments de paysages préexistants contribuant à l'identité des lieux, ensembles ou éléments de végétation, d'enclosures, murets, haies arbustives, etc., seront intégrés à la composition d'ensemble qui s'appuiera sur un inventaire de la faune et de la flore.
- La végétation sera utilisée comme liaison ou amortissement plutôt que comme masque.
- Des plantations arbustives d'accompagnement agrémenteront le contact avec les voies dans un habillage de type avenue qui marquera l'articulation ville-campagne ; le recours à des fruitiers peut être un rappel à l'identité des lieux.
- L'aménagement organisera l'ordonnancement des constructions, leur orientation, leur implantation, leur rythme, leur rapport à l'espace public. Les lignes de faitage dans le sens de la pente, un développement horizontal des volumes et des implantations en quinconce seront privilégiées pour asseoir le socle de la colline.
- L'aménagement prendra les dispositions nécessaires à une insertion harmonieuse des couleurs, à une cohérence dans l'utilisation des matériaux de façade, à un encadrement des formes et des couleurs des toitures, à une harmonisation des clôtures.

***L'aménagement de la zone devra être conçu dans une démarche environnementale durable de type Approche Environnementale de l'Urbanisme, notamment :***

- L'aménagement s'inscrira dans une recherche d'efficacité et de sobriété énergétique. L'implantation des constructions par rapport au soleil et aux vents, la compacité des volumes, la mobilisation des énergies renouvelables, la mise en œuvre de principes d'isolation sont autant de levier qui permettront de respecter à minima les critères RT 2012.
- Une approche géotechnique (G12 obligatoire) permettra d'établir un bilan de la vulnérabilité du site et de qualifier précisément les éventuels désordres. Les dolines et lapiaz seront considérés comme des éléments fondateurs du principe du schéma d'aménagement du site.
- L'édification des constructions sera conçue de façon à réduire la vulnérabilité des bâtiments par des solutions constructives qui limitent la sensibilité technique du sous sol à la construction. Les techniques de fondation devront être adaptées pour limiter les blocages d'écoulements souterrains.
- La gestion du cycle de l'eau et des eaux usées sera réalisée dans le respect de la vulnérabilité de la ressource en eau. Une synthèse hydrogéologique avec traçage permettra de qualifier la fonctionnalité du karst et ses exutoires éventuels, les axes de circulations d'eau souterraines, les risques de contamination des aquifères captés ou non et les capacités d'absorption sans générer de désordres (inondations et soutirage souterrain).

- L'aménagement de la zone justifiera d'une mise en œuvre qui prendra en compte l'environnement sonore et prémunira, le cas échéant, les constructions contre le bruit. Tout dispositif anti-bruit fera l'objet d'une intégration harmonieuse, notamment par l'utilisation de matériaux en rapport avec les lieux et par une forme discontinue, dessinée (quinconce, etc.).







PRÉFECTURE DU DOUBS

**ARRÊTÉ n° 2011090-0001 -com25056**

direction  
départementale  
des Territoires  
Doubs

État des risques naturels et technologiques majeurs  
de biens immobiliers situés sur la commune de BESANCON

**LE PRÉFET DU DOUBS**

**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Service prévention des  
risques, sécurité

Unité prévention des  
risques naturels et  
technologiques

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R 125-27 ;

Vu les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n°2006-2404-02110 en date du 24 avril 2006 modifié par l'arrêté n°2006-2308-5042 en date du 23 août 2006 et par l'arrêté n°2008-1905-2069 en date du 19 mai 2008, relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers sur la commune de BESANCON

Vu l'arrêté n° 2011-089-0006 du 30 mars 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-2212-05311 du 21 décembre 2010 portant délégation de signature à la directrice départementale des Territoires du Doubs pour tout acte relatif à l'information des acquéreurs et locataires en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

**Considérant que le nouveau zonage sismique réglementaire de la France nécessite une mise à jour des informations nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de BESANCON ;**

**ARRETE**

**Article 1er :**

Dans le cadre de l'obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL), les risques majeurs auxquels la commune de BESANCON est exposée, ainsi que les documents auxquels les bailleurs et vendeurs peuvent se référer, sont les suivants :

horaires d'ouverture :  
9h00 - 12h00  
13h30 - 16h30

**Au titre du risque sismique (zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5) :**

- zone 3 (sismicité modérée)

*documents de référence : décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010*

téléphone :  
03 81 65 62 62  
télécopie :  
03 81 65 62 01

**Au titre des risques naturels prévisibles ou technologiques faisant l'objet d'un plan de prévention des risques (PPR), prescrit ou approuvé :**

- risque d'inondation : PPRI du Doubs Central approuvé le 28 mars 2008

*documents de référence : note de présentation, cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central*

www.doubs.equipement-  
agriculture.gouv.fr

Les bailleurs et vendeurs peuvent également se référer aux arrêtés de catastrophe naturelle ayant concerné la commune de BESANCON, accessibles sur le site [www.prim.net](http://www.prim.net).

6, rue Roussillon BP 1169  
25003 BESANCON Cedex

**Article 2 :**



Le dossier communal d'information des acquéreurs et locataires de la commune de BESANCON est annexé au présent arrêté. Ce dossier comprend :

- une fiche récapitulative des risques majeurs et des documents de référence,
- un descriptif sommaire pour les risques suivants :
  - risque sismique
  - risque d'inondation
- les extraits cartographiques suivants :
  - extraits de la cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central
- la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ayant affecté la commune.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 1er mai 2011, date d'entrée en vigueur des décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique.

Sont abrogés les arrêtés IAL suivants :

- l'arrêté n°2006-2404-02110 en date du 24 avril 2006
- l'arrêté n°2006-2308-5042 en date du 23 août 2006
- l'arrêté n°2008-1905-2069 en date du 19 mai 2008

**Article 4 :**

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché dans toutes les mairies du département. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mentionné dans le journal l'Est républicain. Il sera accessible sur le site Internet de la Direction des Territoires du Doubs ([www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr)).

**Article 5 :**

Mesdames et messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 31 mars 2011

*Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice*



Pascale Humbert

## COMMUNE DE BESANCON

### Fiche récapitulative des risques majeurs et des documents de référence

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du Code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2011090-0001 -com25056 du 31 mars 2011

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn : Oui :  Non :

approuvé date 28 mars 2008 aléa inondation

Les documents de référence sont :

note de présentation, cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central

Ces documents sont accessibles depuis les sites internet [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) ou [www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr)

#### 3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt : Oui :  Non :

date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Ces documents sont accessibles depuis les sites internet [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) ou [www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.doubs.equipement-agriculture.gouv.fr)

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

Documents de référence : articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1  zone 2  zone 3  zone 4  zone 5

### Pièces jointes

#### 5. Cartographie

Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs Central

#### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date d'élaboration de la présente fiche : 31 mars 2011

## Description sommaire du risque d'inondation sur la moyenne vallée du Doubs (Doubs central)

Le Doubs, affluent de la Saône, prend sa source dans le Val de Mouthe, à près de 950 m d'altitude. Après un parcours d'environ 200km, le Doubs entre dans le présent secteur d'études, traverse le territoire de 55 communes avant de quitter le département du Doubs.

### Cartographie de l'aléa d'inondation

Le Doubs, en moyenne vallée, a connu de nombreuses crues au cours du dernier siècle, dont la plus marquante est celle de 1910. La seconde crue, par son ampleur, est celle de 1990. On peut citer également les crues de 1983, 1995 et 1999. Ces crues ont les caractéristiques techniques de crues de plaine (crues lentes, par opposition aux crues torrentielles rapides).

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Doubs Central est basé sur une crue modélisée centennale (qui a une chance sur cent de se produire chaque année). A titre de comparaison, les études hydrauliques et les relevés disponibles montrent que l'ampleur de la crue de 1910 est légèrement inférieure à celle d'une crue centennale.

Sur la cartographie des aléas, les niveaux d'aléas d'inondation sont définis comme suit :

Vitesse d'écoulement	vitesse < 0,2m/s	0,2m/s<vitesse<0,5m/s	vitesse > 0,5m/s
<b>Hauteur d'eau</b>			
hauteur < 0,5m	<b>aléa faible</b>	<b>aléa moyen</b>	<b>aléa fort</b>
0,5m < hauteur < 1m	<b>aléa moyen</b>	<b>aléa moyen</b>	<b>aléa fort</b>
hauteur > 1m	<b>aléa fort</b>	<b>aléa fort</b>	<b>aléa très fort</b>

### Cartographie du zonage réglementaire

La cartographie réglementaire est issue d'un croisement entre le niveau d'aléas et un niveau d'urbanisation, représenté sur la cartographie « des enjeux », prenant en compte la densité et le type d'urbanisation existants. Ce croisement aboutit à la définition de trois types de zones réglementaires :

- rouge : zone inconstructible, seuls certains aménagements sur l'existant sont autorisés,
- bleu foncé : zone inconstructible, autorisant toutefois l'extension limitée des constructions existantes,
- bleu clair : zone constructible, avec des prescription à respecter pour les constructions nouvelles (implantation des planchers au-dessus d'une cote de référence notamment).

Afin de prendre en compte au mieux la spécificité des enjeux sur certains secteurs, une quatrième zone, jaune, a été définie pour un secteur limité, pour laquelle des adaptations ont été apportées au principes généraux, tout en garantissant la préservation des biens et des personnes, et en respectant les principes de libre écoulement de l'eau.

Le PPRI comprend également des mesures applicables, dans toutes les zones inondables, aux constructions, équipements et aménagements existants avant son approbation.

## Descriptif sommaire du risque sismique dans le Doubs

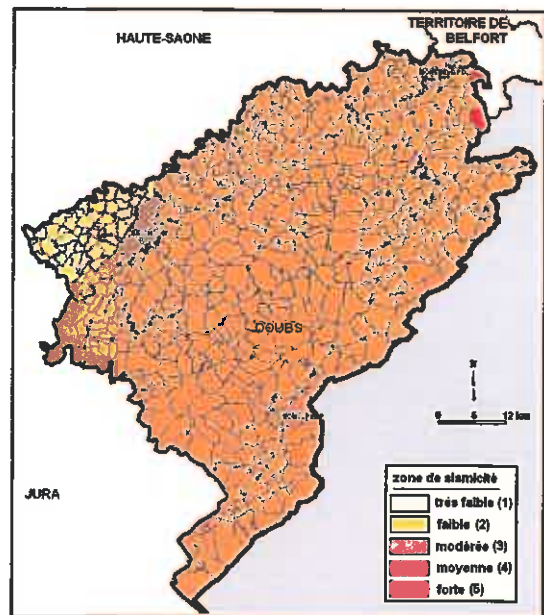
### Un nouveau cadre réglementaire :

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique réglementaire. Ce zonage permet de se conformer aux nouvelles règles de construction parasismiques, harmonisées à l'échelle européenne. Sa définition a également bénéficié des avancées scientifiques intervenues depuis le zonage sismique adopté en 1991. En effet, l'analyse de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le nouveau zonage sismique réglementaire de la France divise le territoire en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables à certaines catégories de bâtiments neufs, et aux bâtiments existants dans des conditions particulières.

Dans le Doubs, toutes les communes sont classées en zones de sismicité 2 à 4.



### Les séismes dans le Doubs :

Certains séismes passés, et leurs conséquences, témoignent de la vulnérabilité du département du Doubs face au risque sismique. On peut citer en particulier les séismes suivants :

- **Séisme de Baume-les-Dames du 23 février 2004 – Doubs : magnitude  $M=4.5$  :** Ce séisme a été fortement ressenti par la population et a causé certains dommages dans le département du Doubs. En tout, plusieurs centaines de bâtiments ont été légèrement endommagés (fines fissures, chute de mortier, soulèvement de carrelage) et quelques chutes de cheminées ont été observées. De rares dommages plus importants ont été relevés dans la zone épiscopale, avec notamment le déplacement de la charpente d'une église et la fissuration de la chaussée à Baume-les-Dames.
- **Séisme du 30 octobre 1828 – Doubs : magnitude  $M=5.2$  :** Peu de témoignages existent concernant ce séisme. Ils permettent néanmoins d'affirmer que cet événement a causé des dommages prononcés aux bâtiments dans le département, avec notamment l'effondrement de cheminées et l'écroulement de pans de murs à Thise.
- **Séisme de Remiremont du 12 mai 1682 – Vosges : magnitude  $M=6.0$  :** Ce séisme a fait de nombreuses victimes dans la région épiscopale. Dans le Doubs, ce séisme a probablement causé des dommages notables, malgré l'absence de référence dans les archives locales.
- **Séisme de Bâle du 18 octobre 1356 – Suisse : magnitude  $M=6.2$  :** Le séisme du 18 octobre 1356, qui a fait environ 300 victimes à Bâle et vraisemblablement entre 1000 et 2000 morts dans la région épiscopale, a causé d'importants dommages dans le Doubs. Ainsi, les témoignages font état de l'effondrement de l'une des tours du château de Montrond-le-Château, ainsi que de l'endommagement notable de la tour de Vaite à Besançon.

Enfin, outre les mouvements du sol « attendus » en cas de séisme (valeurs d'accélération « au rocher »), il faut rappeler que les séismes peuvent générer des effets particuliers, en raison de la nature des sols. Dans le Doubs, ces effets sont les suivants :

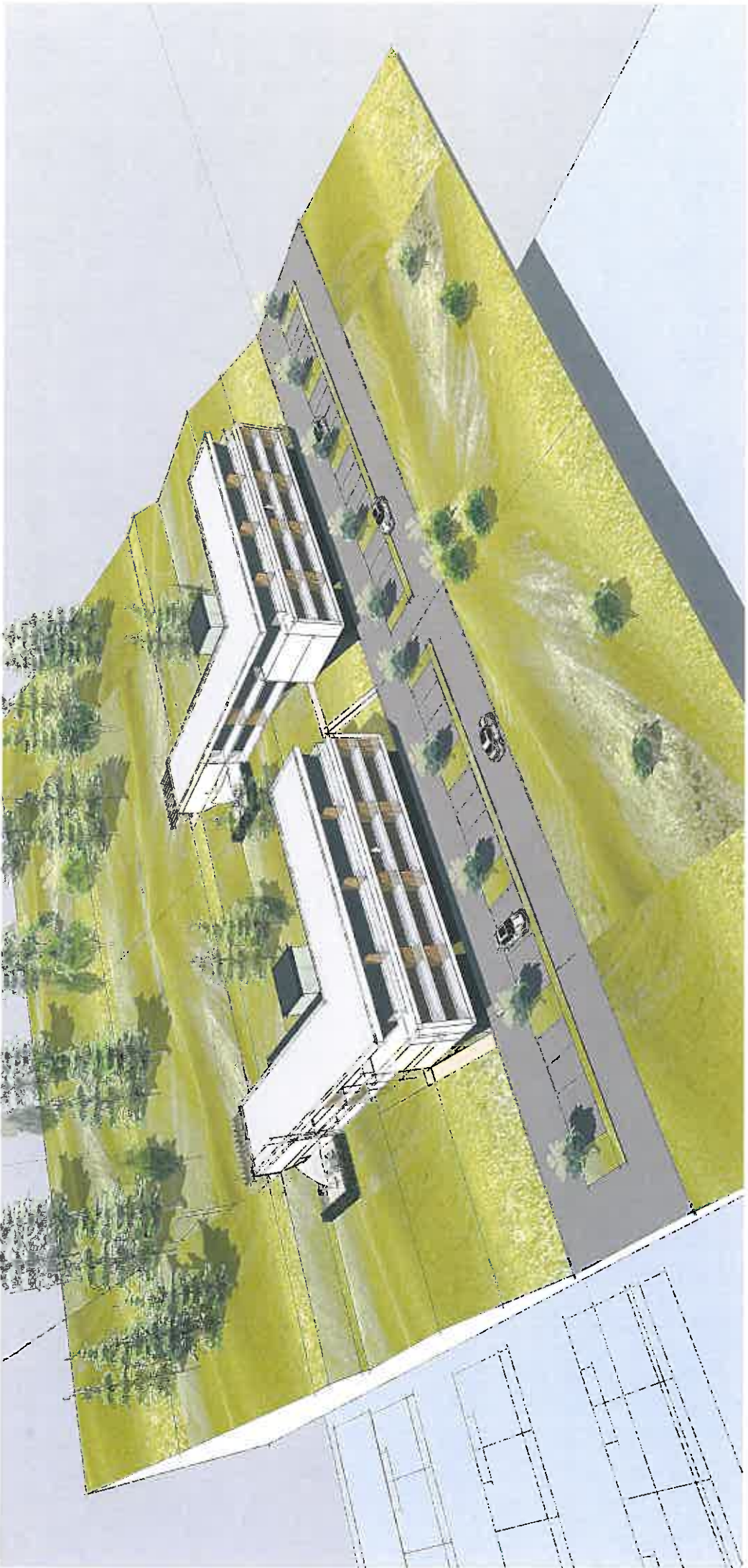
- des effets dits « de site » :
  - lithologiques : certains remplissages alluvionnaires meubles agissent en piégeant les ondes sismiques, ce qui résulte en une augmentation du mouvement du sol en surface à certaines fréquences spécifiques liées aux caractéristiques des dépôts sédimentaires (épaisseur et résistance au cisaillement)
  - topographiques : le mouvement du sol peut varier localement (augmentation ou réduction) en raison de la topographie. (ainsi, les reliefs enregistrent généralement des désordres supérieurs par effet d'amplification)
- des effets dits « induits » :
  - glissements de terrain dans les formations morainiques et marneuses, particulièrement en cas de pente prononcée,
  - glissements de talus routier,
  - éboulements et chutes de blocs dans les zones de falaises,
  - affaissements ou effondrements au droit de cavités karstiques.







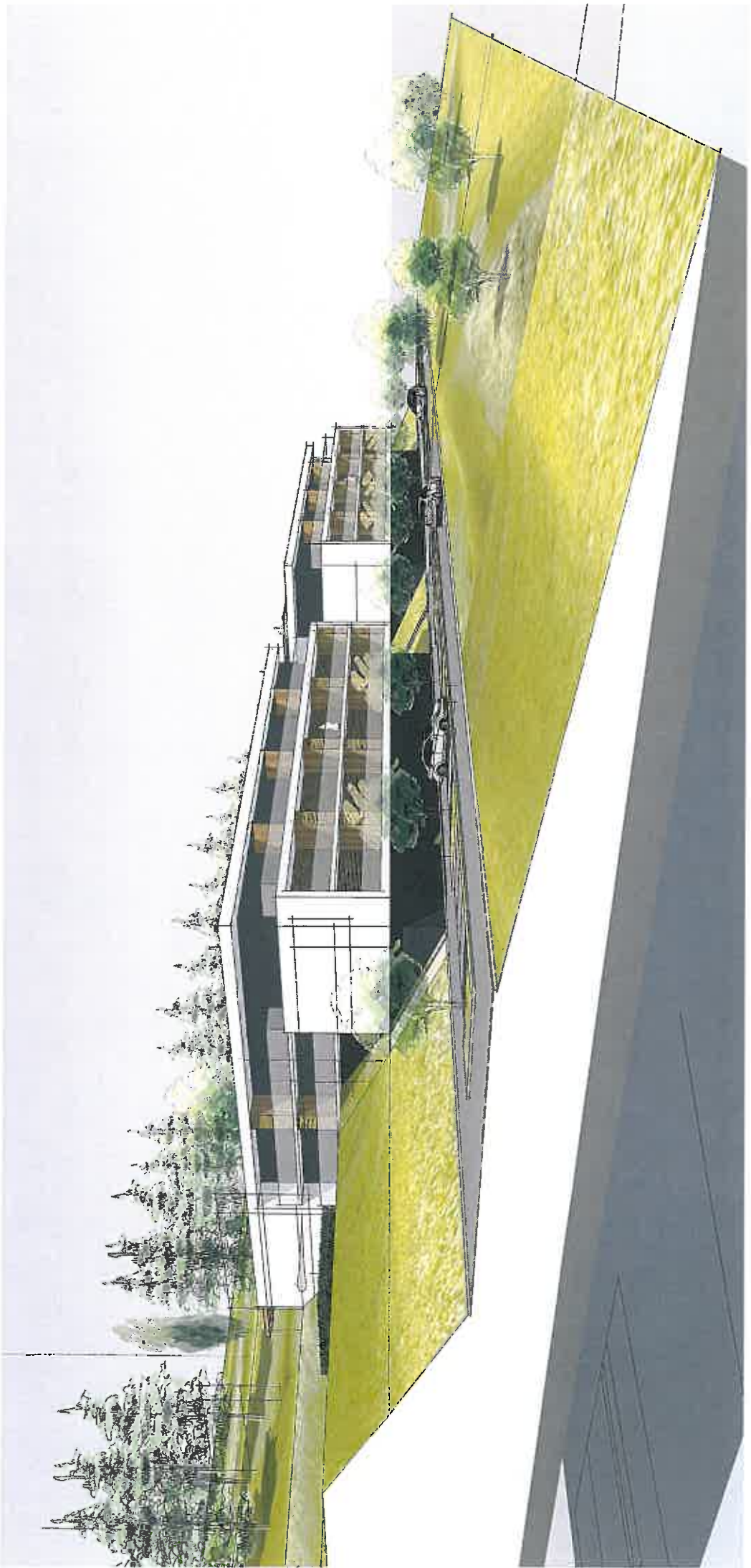




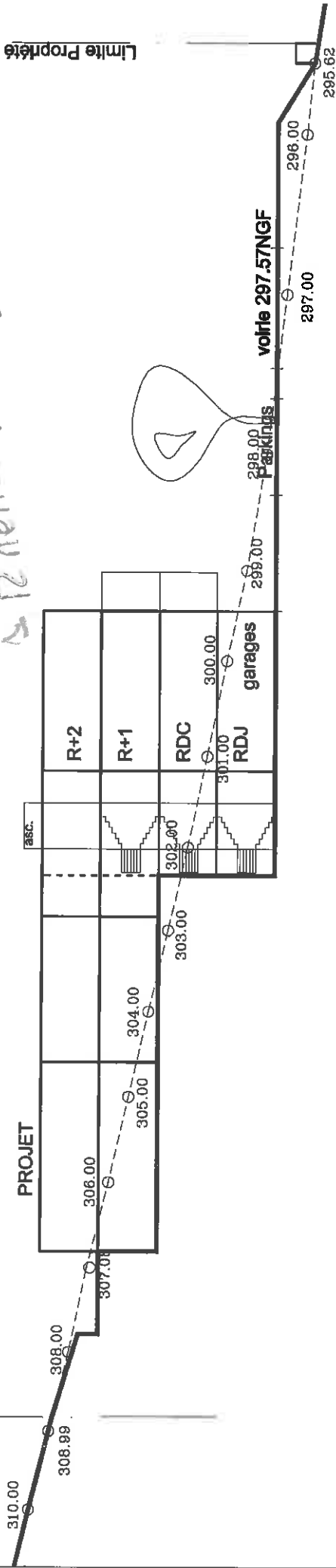








Limite Propriété



RZ naturel Max

**Greffe du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 11 juillet 2016**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 305 918 732 R.C.S. Belfort  
*Date d'immatriculation* 20/02/1957  
*Dénomination ou raison sociale* **NEOLIA**  
*Forme juridique* Société anonyme d'HLM  
*Capital social* 15 129 906,00 Euros  
*Adresse du siège* 34 rue de la Combe aux Biches 25200 Montbéliard  
*Nomenclature d'activités française (code NAF)* 6820A  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 19/12/2047  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Président du conseil d'administration**

*Nom, prénoms* DECOOL Michel  
*Date et lieu de naissance* Le 14/07/1947 à CASSEL (59)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 44 rue d'Audincourt 25230 Seloncourt

**Directeur général**

*Nom, prénoms* FERRAND Jacques  
*Date et lieu de naissance* Le 02/04/1969 à Strasbourg (67)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 7 rue des Sources 90150 Foussemagne

**Administrateur**

*Dénomination* LOGILIA  
*Adresse* 46 avenue Villarceau 25000 Besançon  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* BERNARD Jacky  
*Date et lieu de naissance* Le 25/07/1958 à LES ESSARTS (85)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 99 rue du Général de Gaulle 25420 Bart

**Administrateur**

*Dénomination* CONSEIL GENERAL DU DOUBS  
*Adresse* 7 Avenue de la Gare d'Eau 25000 Besançon  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* RONDOT Michel  
*Date et lieu de naissance* Le 11/10/1942 à Besançon (25)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 3 Impasse des Tamaris 25490 Fesches-le-Châtel

**Administrateur**

*Dénomination* CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU DOUBS  
*Adresse* 7 rue Charles Nodier 25000 Besançon



**Greffes du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

*Représentant permanent**Nom, prénoms*

LANDRY Lionel

*Date et lieu de naissance*

Le 01/09/1940 à BESANCON (25)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

1 rue de la Gare 25580 Etalans

**Administrateur***Nom, prénoms*

MATTI Guylene

*Date et lieu de naissance*

Le 14/03/1958 à MONTBELIARD (25)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

1 rue des Ecoles 25460 Etupes

**Administrateur***Dénomination*

CAISSE D'EPARGNE DE FRANCHE COMTE

*Adresse*

2 rue Gabriel Plançon 25044 Besançon Cedex

*Représentant permanent**Nom, prénoms*

LACAILLE Jérôme

*Date et lieu de naissance*

Le 31/10/1967 à BERNE (SUISSE)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

21220 Morey-Saint-Denis

**Administrateur***Dénomination*

CAISSE DE DEPOT ET DE CONSIGNATIONS

*Adresse*

7-11 Quai André Citroen 75901 Paris 15

*Représentant permanent**Nom, prénoms*

LIVROZET Olivier

*Date et lieu de naissance*

Le 19/09/1970 à Moulins (03)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

23 Rue du Professeur Georges 25000 Besançon

**Administrateur***Dénomination*

LOGISSIM HABITAT

*Adresse*

7 Rue de la République 90000 Belfort

*Représentant permanent**Nom, prénoms*

VIELLARD Michel

*Date et lieu de naissance*

Le 03/12/1933 à PARIS 08 (75)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

5 Route de la Forge 90120 Morvillars

**Administrateur***Nom, prénoms*

YOUS Jean

*Date et lieu de naissance*

Le 28/08/1948 à Audincourt (25)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

18 rue des poiriers 25700 Valentigney

**Administrateur***Nom, prénoms*

BONNET Christian

*Date et lieu de naissance*

Le 12/12/1958 à Pontarlier (25)

*Nationalité*

Française

*Domicile personnel*

21 rue du Canal 25420 Dampierre sur-le-Doubs



**Greffes du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

**Administrateur**

*Dénomination* COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE  
MONTBELIARD  
*Adresse* 8 avenue des Alliés 25200 Montbéliard  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* PETITJEAN Daniel  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 7B rue des Gravieres 25700 Valentigney

---

**Administrateur**

*Dénomination* COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND BESANCON  
*Adresse* 4 rue Gabriel Plançon la City 25000 Besançon  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* PAUTHIER Danielle  
*Nom d'usage* POISSENOT  
*Date et lieu de naissance* Le 25/01/1952 à DOYET (03)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 19 rue du Périgord 25000 Besançon

---

**Administrateur**

*Dénomination* CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* CONAT Catherine  
*Date et lieu de naissance* Le 25/11/1963 à AUDINCOURT (25)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 4 avenue du 8 Mai 25200 Montbéliard

---

**Administrateur**

*Nom, prénoms* NETANGE Pierre  
*Date et lieu de naissance* Le 17/05/1936 à PARIS 15 (75)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 1 rue de l'As de Carreau 90000 Belfort

---

**Administrateur**

*Nom, prénoms* BORGIO Jean  
*Date et lieu de naissance* Le 12/06/1949 à MULHOUSE (68)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 11 rue de Bantzenheim 68110 Illzach

---

**Administrateur**

*Dénomination* CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE  
*Adresse* 5 route Hector Berlioz 25000 Besançon  
*Représentant permanent*  
*Nom, prénoms* BURTZ Jacques  
*Date et lieu de naissance* Le 09/02/1950 à BESANCON (25)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 18 rue Maurice Ravel 25000 Besançon

---

**Administrateur**

*Nom, prénoms* ACHARD Vincent  
*Date et lieu de naissance* Le 14/02/1975 à DIEULEFIT (26)  
*Nationalité* Française



**Greffe du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

*Domicile personnel* 46 avenue Villarceau 25000 Besançon

---

**Administrateur**

*Nom, prénoms* RORATO Robert  
*Date et lieu de naissance* Le 12/05/1942 à ST ORENS DE GAMEVILLE (31)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel* 32 rue de la Tirbaude 21850 Saint-Apollinaire

---

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* EXCO CAP AUDIT  
*Forme juridique* Société à responsabilité limitée  
*Adresse* 2 rue Emile Zingg 25400 Exincourt  
*Immatriculation au RCS, numéro* 352 672 232 RCS Belfort

---

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* CABINET COUREAU  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée  
*Adresse* 6 boulevard G. Clémenceau 21000 Dijon  
*Immatriculation au RCS, numéro* 389 513 201 RCS Dijon

---

**Commissaire aux comptes suppléant**

*Nom, prénoms* TOURRE Didier  
*Domicile personnel ou adresse professionnelle* 19 rue de la Commune de Paris 52100 Saint-Dizier

---

**Commissaire aux comptes suppléant**

*Nom, prénoms* POURCELOT Philippe  
*Date et lieu de naissance* Le 31/07/1965 à CHARBONNIERES LES SAPINS (25)  
*Nationalité* Française  
*Domicile personnel ou adresse professionnelle* 27 rue Foch 90700 Châtenois-les-Forges

---

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 34 rue de la Combe aux Biches 25200 Montbéliard  
*Activité(s) exercée(s)* Acquisition, vente et location d'habitations salubres et à bon marché ainsi que pour toutes dépendances annexes, création, vente et location de jardins ouvriers.  
*Nomenclature d'activités française (code NAF)* 6820A  
*Date de commencement d'activité* 18/10/1948  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT**

*Adresse de l'établissement* 15 rue Renaud de Bourgogne 25200 Montbéliard  
*Date de commencement d'activité* 01/01/1980  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

*Adresse de l'établissement* 2 avenue des Alliés 25200 Montbéliard

---



**Greffes du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

<i>Date de commencement d'activité</i>	01/03/2002
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	20 rue de l'Etang 25200 Montbéliard
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/05/2000
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition, vente et location d'habitations à loyers modérés.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1998
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	74 avenue du 8 Mai 25400 Audincourt
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1996
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	4 rue du Collège 25600 Sochaux
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	1 rue Proudhon 25700 Valentigney
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1978
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	Place Cuvier 25200 Bethoncourt
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/1988
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe
<hr/>	
<i>Adresse de l'établissement</i>	rue de Picardie 25200 Grand Charmont
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/1988



**Greffe du Tribunal de Commerce de Belfort**

1 rue de Morimont-90007 BELFORT

Internet : www.greffe-tc-belfort.fr ; www.infogreffe.fr

N° de gestion 2004B00280

*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

*Adresse de l'établissement* 21 rue des Charmilles 25150 Pont-de-Roide  
*Date de commencement d'activité* 01/01/1995  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

---

*Adresse de l'établissement* 7 rue de la République 90000 Belfort  
*Activité(s) exercée(s)* Gestion locative  
*Date de commencement d'activité* 06/06/2006  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Aix-en-Provence  
R.C.S. Marseille  
R.C.S. Besançon  
R.C.S. Nîmes  
R.C.S. Grenoble  
R.C.S. Saint-Etienne  
R.C.S. Strasbourg  
R.C.S. Mulhouse  
R.C.S. Vesoul  
R.C.S. Albi  
R.C.S. Avignon

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention du 01/01/2009

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de grande instance de Montbéliard ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce de Belfort. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe de Belfort décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

- Mention n° 2672 du 12/08/2013

Fusion - L236-1 à compter du 27/06/2013 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE LOGISSIM HABITAT,  
Société anonyme (SA), 7 rue de la République 90000 Belfort (RCS  
BELFORT (9001) 303 968 697)

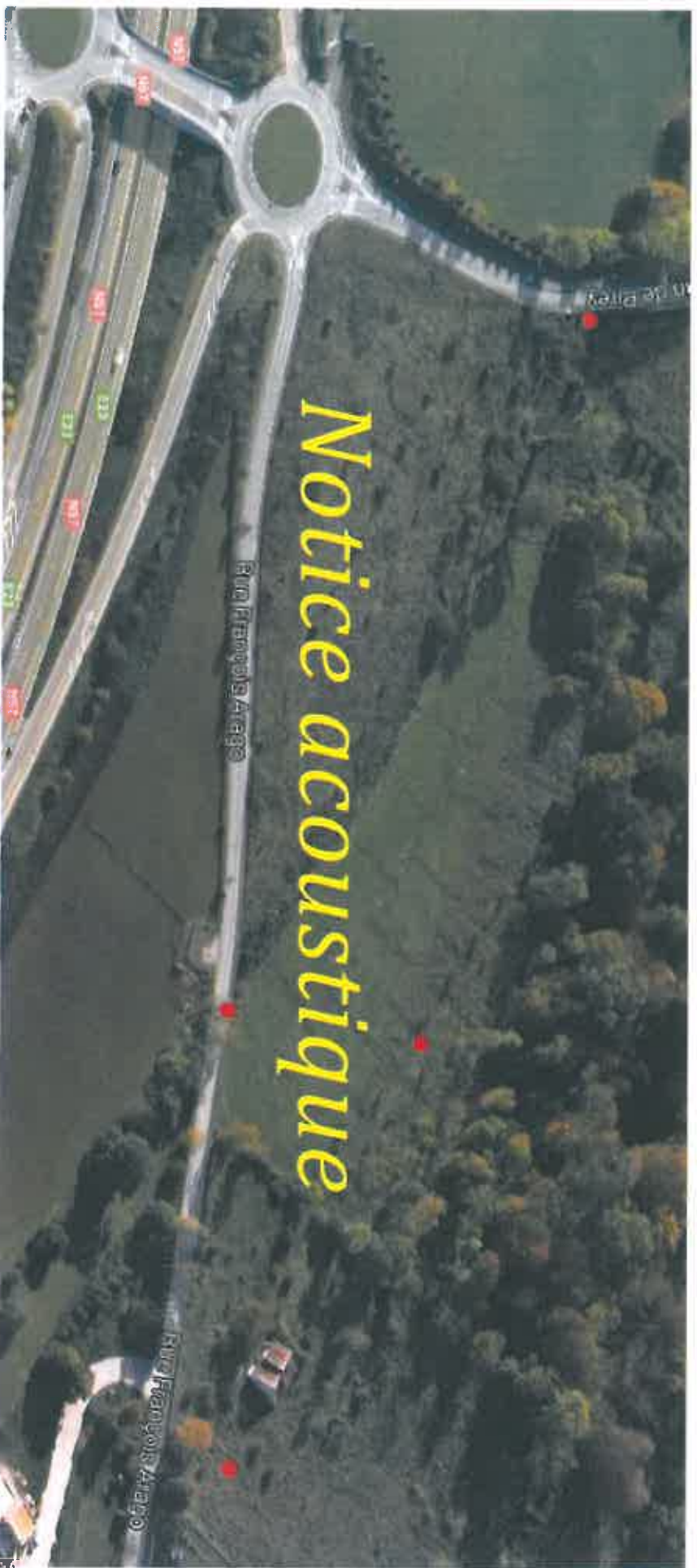
Le Greffier



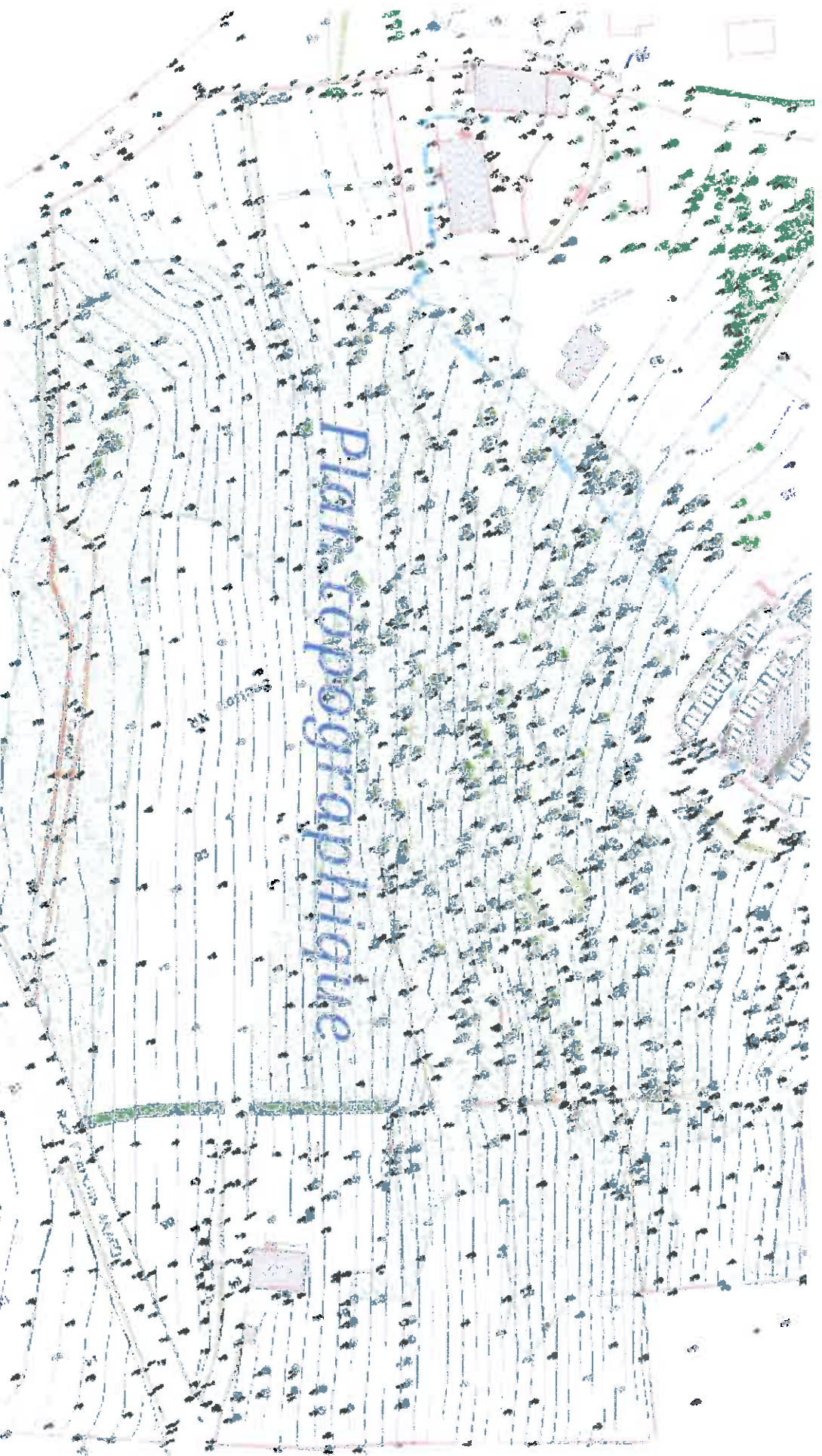
FIN DE L'EXTRAIT



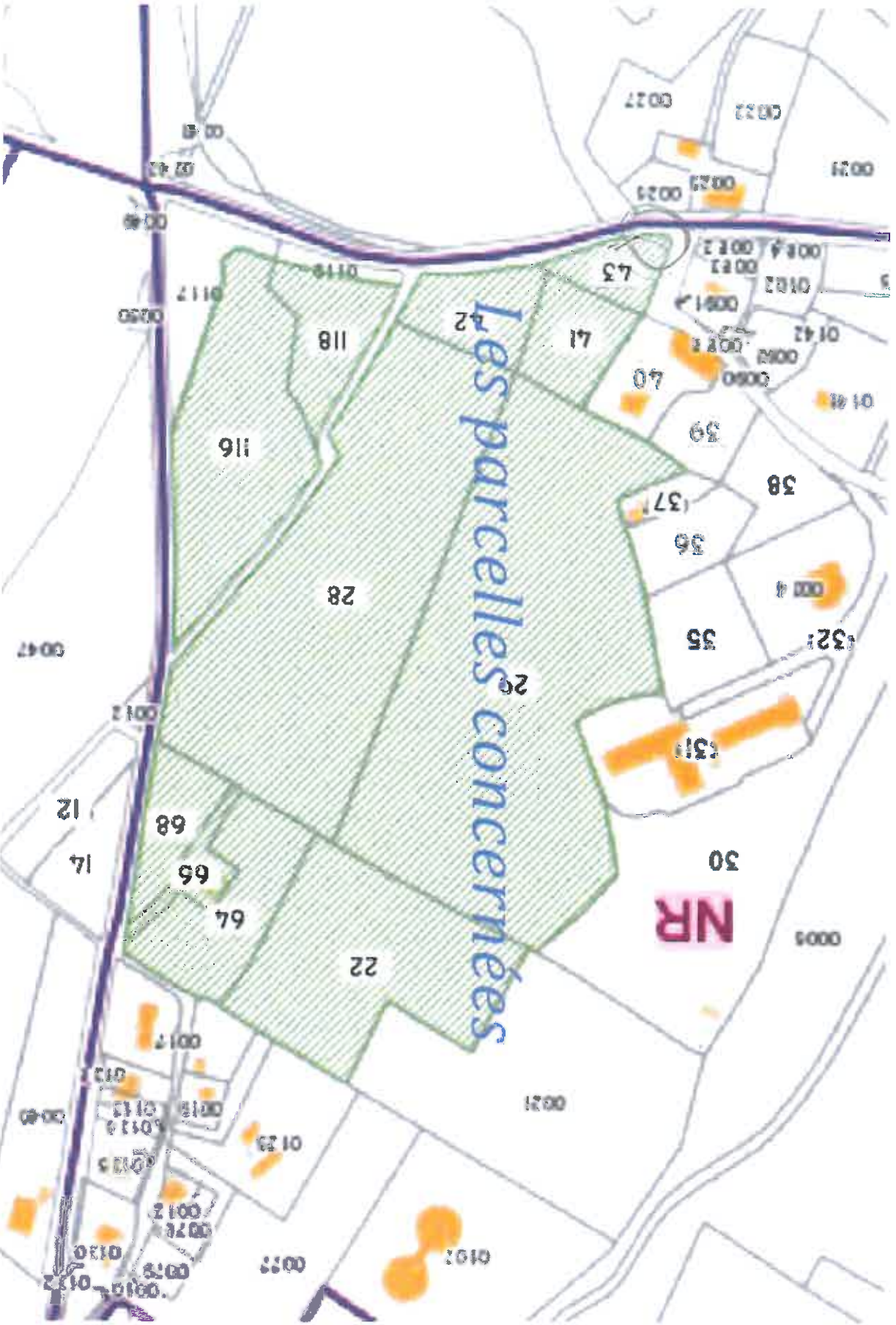
# Site des Montboucons



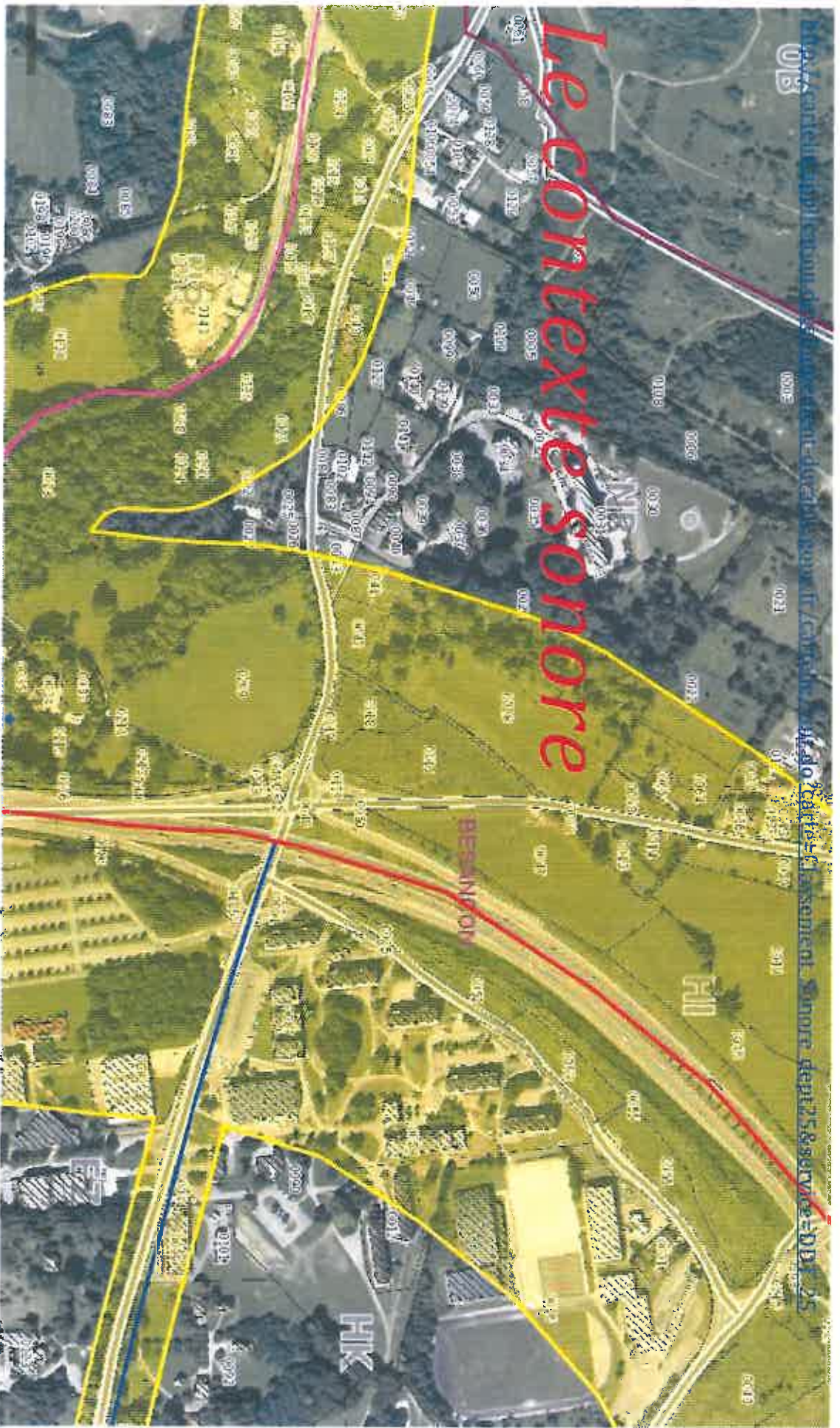
# 1 Présentation du site





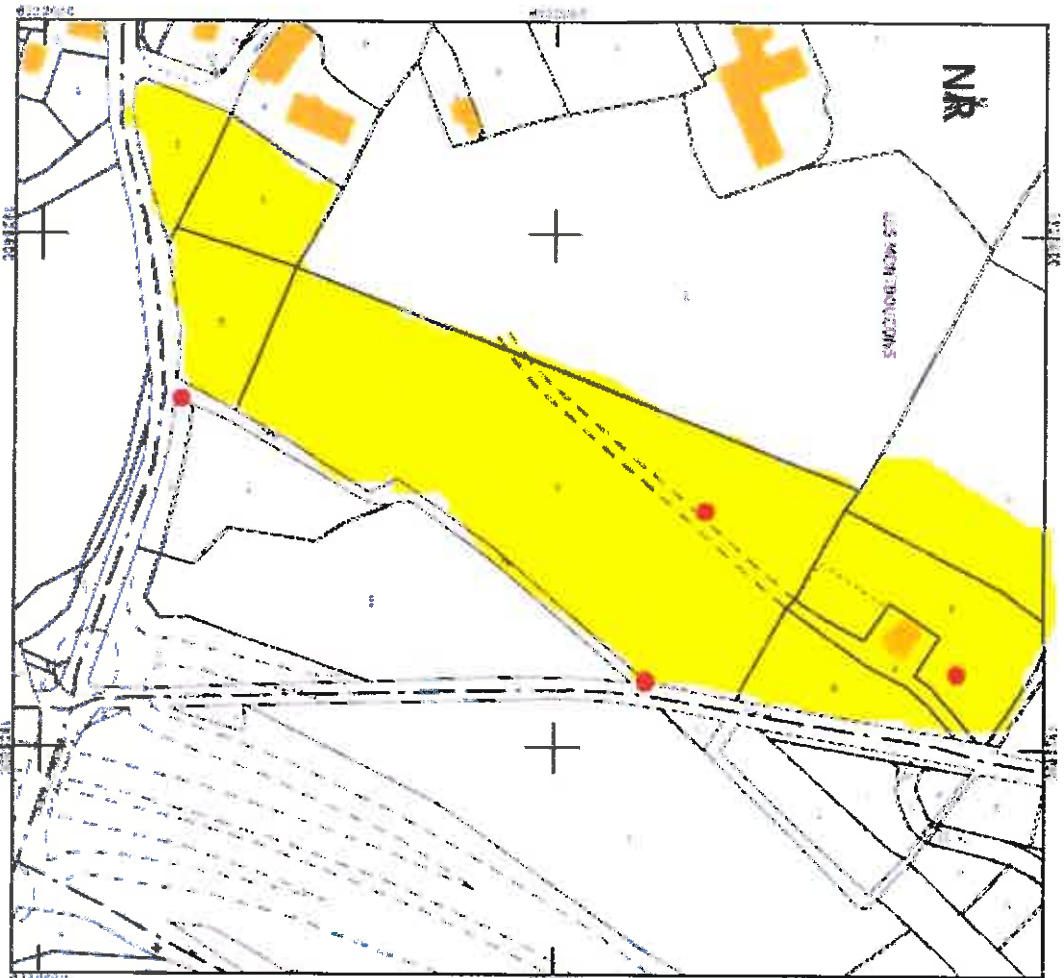






Le site se situe dans l'empreinte sonore de la voie des Montboucons qui longe le site classée en catégorie 2 (largeur d'empreinte 250m x 2)





**Le site est un coteau orienté au Sud Est ; la voie des Montboucons est en vue au Sud et longe le site à l'Est**



La voie n'est en vue directe que sur une partie de son parcours

### 3 Synthèse des résultats

Les résultats détaillés des mesures sont donnés en annexe ; ils sont résumés dans le tableau suivant :

Point N°	Distance à la voie (m)	Spécificités	Leq global relevé	Leq calculé hors passage <sup>2</sup>	Leq pour voie de catégorie 2 à cette distance <sup>3</sup>	Commentaires
1	150	en vue directe partielle de la voie des Montboucons	54.2	S.O.	55.5	Les niveaux mesurés ne dépassent pas les valeurs prises en compte par la réglementation pour une voie de catégorie 2 non protégée
2	160	voie masquée	54.7	S.O.	54.9	
3	100	bordure rue Arago	60.4	55.1	59	
4	80	bordure chemin de Pirey pas en vue directe de la voie des Montboucons	58.0	52.4	60.4	

De ce tableau nous concluons que l'application des exigences de l'Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit permet d'assurer les normes de confort acoustique habituellement reconnues dans l'habitat à la condition de considérer les bâtiments en zone non protégée et par conséquent de ne pas appliquer le terme correctif pour façade protégée bien que la voie ne soit pas en vue directe sur tout son parcours.

<sup>2</sup> Il s'agit du passage des véhicules au droit du point de mesurage ; voir précisions en annexe

<sup>3</sup> C'est le niveau calculé en application de la réglementation sur un site où seul l'éloignement contribuerait à l'affaiblissement du bruit.

Les valeurs d'isolement demandées en fonction de l'éloignement sont définies par l'article 8 de l'arrêté du 23 Juillet 2013 dans le tableau suivant :

Tableau des valeurs d'isolement minimal  $D_{nT,A'ur}$  en dB.

Distance horizontale (m)	Distance horizontale (m)															
	0	10	15	20	25	30	40	50	65	80	100	125	160	200	250	300
Catégorie de l'infrastructure	1	45	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32
	2	42	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	
	3	38	38	37	36	35	34	33	32	31	30					
	4	35	33	32	31	30										
	5	30														

Dans la pratique, les valeurs significatives sont résumées dans le tableau suivant en l'absence d'autre paramètre que la distance <sup>4</sup> :

Point N°	Distance à la voie (m)	Leq dB(A)		Isolement $D_{nT,A'ur}$	Niveau dB(A) en logement
		champ libre	en façade		
1	150	55.5	58.5	32	26.5
2	160	54.9	57.9	31	26.9
3	100	59.0	62.0	33	29.0
4	80	60.4	63.4	34	29.4

Des dispositions spécifiques quant à l'organisation urbaine – utilisation d'immeubles faisant masques par exemple – et aux espaces de transition – jardins d'hiver par exemple – pourront améliorer notamment les conditions d'usage des espaces extérieurs.

<sup>4</sup> D'autres paramètres peuvent intervenir, tels que la présence d'obstacles



Au titre de la réglementation thermique RT2012, le classement des baies sera défini selon les modalités de la fiche d'application RT 2012 'Classement au bruit d'une baie' du 8 Janvier 2013.<sup>5</sup>

Le tableau ci-dessous précise dans le cas d'une voie de catégorie 2 le classement BR d'une baie en fonction de la distance à la voie et de la présence de masques.

### Infrastructure de catégorie 2 :

Vue de l'infrastructure depuis la baie Distance à l'infrastructure	Vue directe	Vue partielle	Vue masquée par des obstacles		Vue arrière
			peu protecteurs	très protecteurs	
0-30 m	BR2	BR3	BR3	BR3	BR2
30-65 m	BR3	BR3	BR3	BR3	BR2
65-125 m	BR3	BR3	BR3	BR2	BR2
125-250 m	BR3	BR2	BR2	BR2	BR1
250-370 m	BR2	BR2	BR2	BR1	BR1
370-500 m	BR2	BR1	BR1	BR1	BR1
>500 m	BR1	BR1	BR1	BR1	BR1

<sup>5</sup> [http://www.rt-baument.fr/fileadmin/documents/RT2012/fiches\\_applications/20130108\\_Classement\\_au\\_bruit\\_d\\_une\\_baie.pdf](http://www.rt-baument.fr/fileadmin/documents/RT2012/fiches_applications/20130108_Classement_au_bruit_d_une_baie.pdf)

## Point de mesure n° 1 - 18/10/2013



Fichier	montboucoons_801017_131126.cmg					
Début	18/10/13	17:11:26:000				
Fin	18/10/13	17:16:32:800				
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
Voie 1	Leq	A	dB	54.2	51.6	65.3
Fichier	montboucoons_801017_131126.cmg					
Début	18/10/13	17:11:26:000				
Fin	18/10/13	17:16:32:800				
Lieu	Voie 1					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (1m)						
Début	18/10/13	17:16:26:000				
Fin	18/10/13	17:17:26:000				
Niveau	53.1 dBA					
Période la plus bruyante (1m)						
Début	18/10/13	17:12:26:000				
Fin	18/10/13	17:13:26:000				
Niveau	54.8 dBA					

Distance à la voie des mercuriaux

150 m

Leq théorique pour voie catégorie 2

55.5 dB(A)

en absence d'affaiblissement spécifique au site

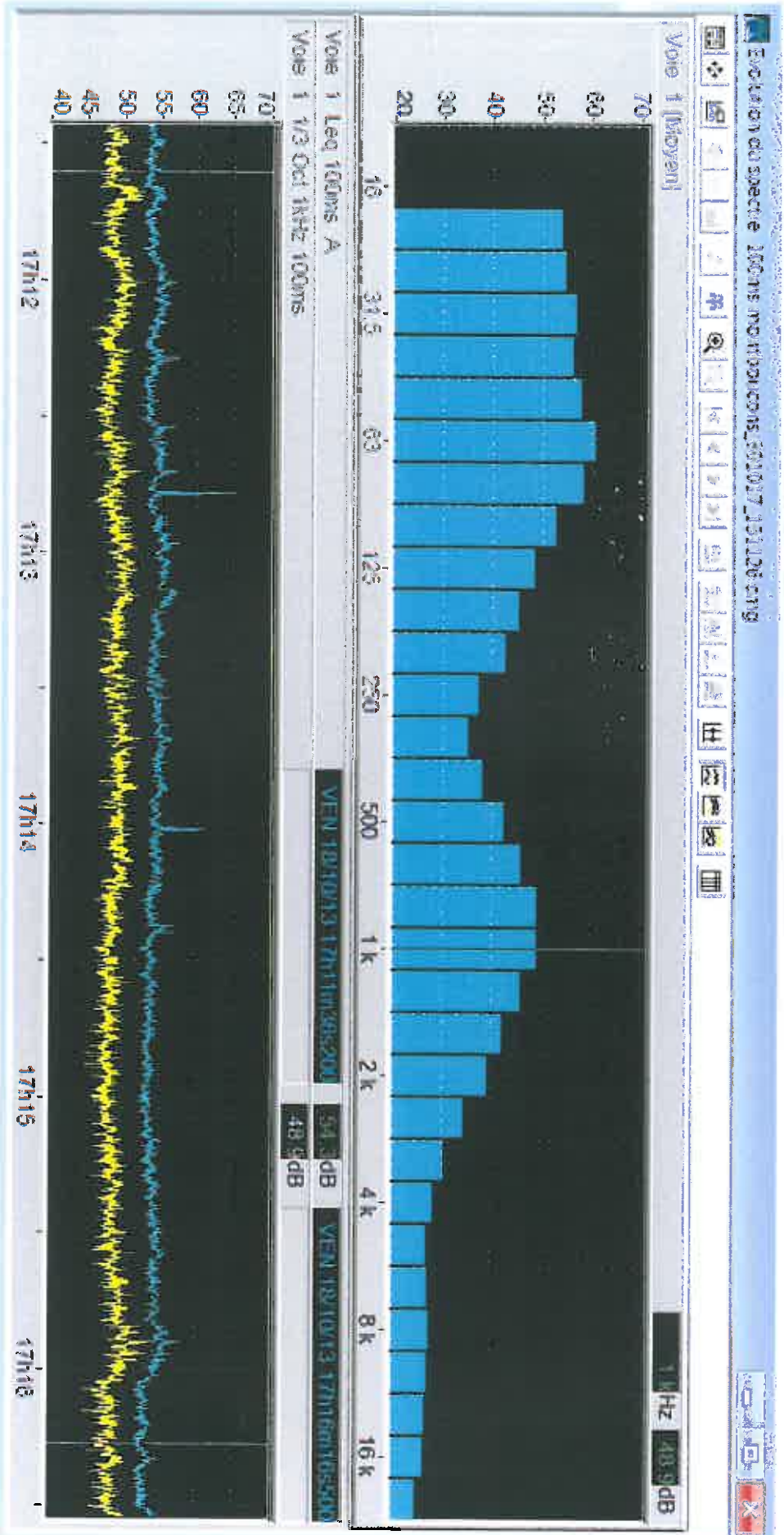


Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. – bet@image-calcul.fr  
 RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €

## Point de mesure n° 1 - 19/10/2013



Fichier	monon4tbouc_801018_132525.cmg					
Début	19/10/13	17:25:25:000				
Fin	19/10/13	17:31:34:400				
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
Voie 1	Leq	A	dB	54.1	49.6	67.0

Fichier	monon4tbouc_801018_132525.cmg				
Début	19/10/13	17:25:25:000			
Fin	19/10/13	17:31:34:400			
Lieu	Voie 1				
Pondération	A				
Type de données	Leq				
Unité	dB				
Période la plus silencieuse (1m)					
Début	19/10/13	17:28:25:000			
Fin	19/10/13	17:29:25:000			
Niveau	53.6 dBA				
Période la plus bruyante (1m)					
Début	19/10/13	17:25:25:000			
Fin	19/10/13	17:26:25:000			
Niveau	54.8 dBA				

Distance à la voie des mercureaux  
Leq théorique pour voie catégorie 2

150 m  
55.5 dB(A)

en absence d'affaiblissement spécifique au site



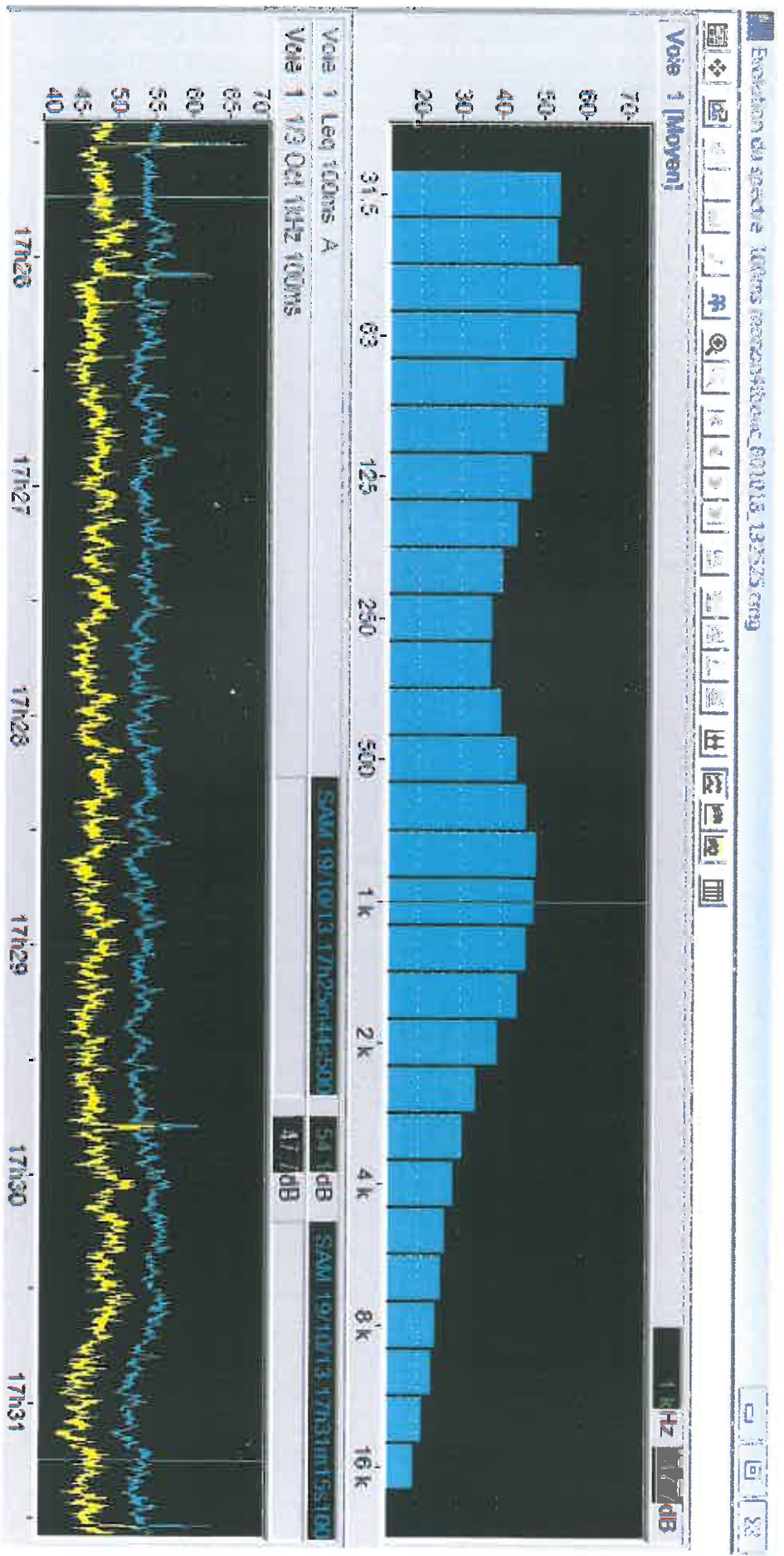


Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. – bet@image-calcul.fr  
 RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €

## Point de mesure n° 2 - 19/10/2013



Fichier	montboucon_entree_801018_133546.cmg				
Début	19/10/13	17:35:46:000			
Fin	19/10/13	17:46:28:800			
Voie 1	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin
	Leq	A	dB	54.7	49.3
					65.7
Fichier	montboucon_entree_801018_133546.cmg				
Début	19/10/13	17:35:46:000			
Fin	19/10/13	17:46:28:800			
Lieu	Voie 1				
Pondération	A				
Type de données	Leq				
Unité	dB				
	Période la plus silencieuse (1m)				
Début	19/10/13	17:42:46:000			
Fin	19/10/13	17:43:46:000			
Niveau	53.5 dBA				
	Période la plus bruyante (1m)				
Début	19/10/13	17:38:46:000			
Fin	19/10/13	17:39:46:000			
Niveau	57.6 dBA				

Distance à la voie des mercureaux

160

Leq théorique pour voie catégorie 2

54.9 dB(A)

en absence d'affaiblissement spécifique au site

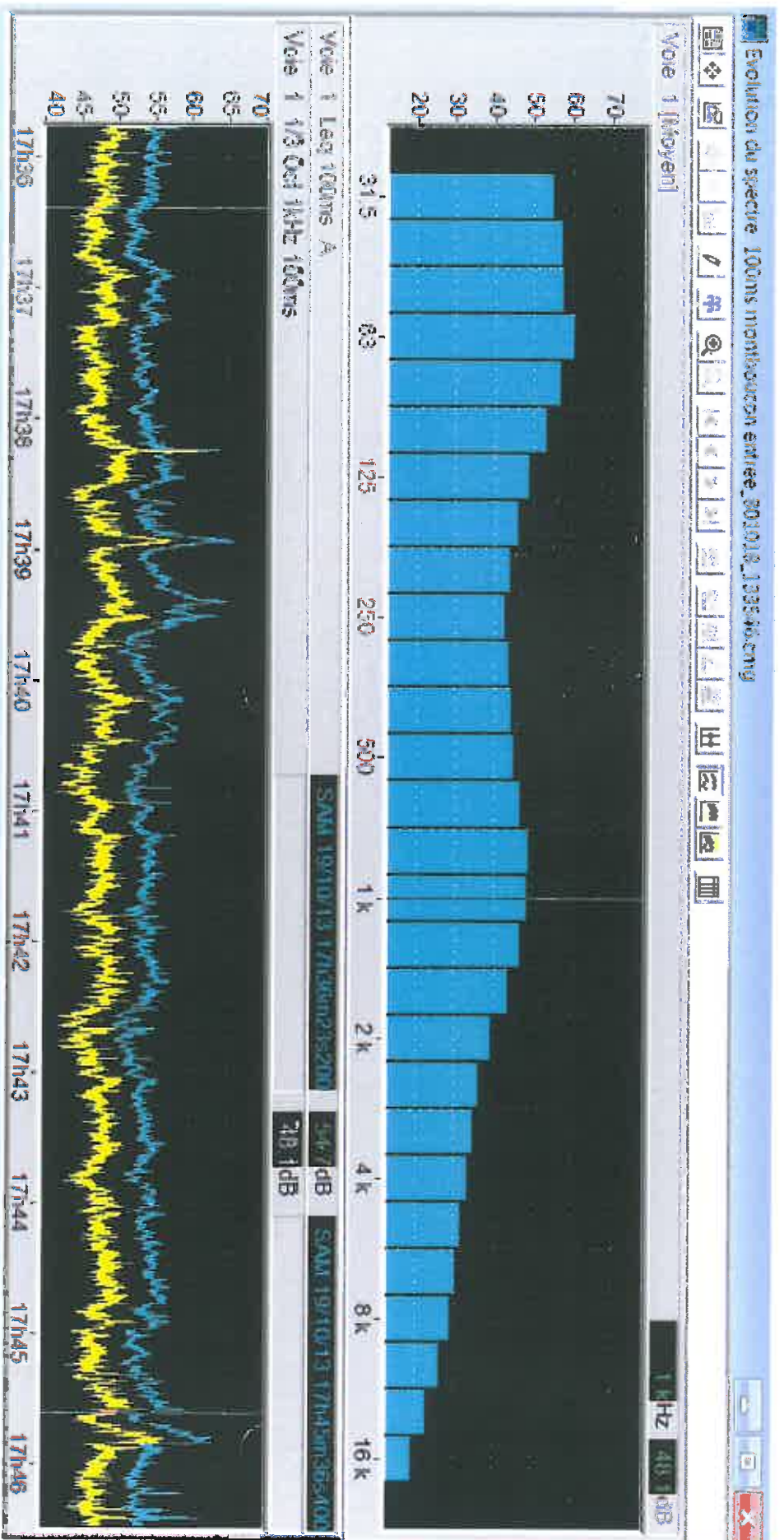


Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. -- bet@image-calcul.fr  
 RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €



## Point de mesure n° 3 - 19/10/2013



Distance à la voie des mercureaux 100 m  
 Leq théorique pour voie catégorie 2 59 dB(A)  
 en absence d'affaiblissement spécifique au site

Fichier	montboucon 4_801018_135057.cmg					
Début	19/10/13 17:50:57:000					
Fin	19/10/13 18:01:31:800					
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
Voie 1	Leq	A	dB	60.4	49.1	79.4

Fichier	montboucon 4_801018_135057.cmg					
Début	19/10/13 17:50:57:000					
Fin	19/10/13 18:01:31:800					
Lieu	Voie 1					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (1m)						
Début	19/10/13 17:51:57:000					
Fin	19/10/13 17:52:57:000					
Niveau	53.0 dBA					
Période la plus bruyante (1m)						
Début	19/10/13 17:52:57:000					
Fin	19/10/13 17:53:57:000					
Niveau	63.1 dBA					

Fichier	montboucon 4_801018_135057.cmg					
Lieu	Voie 1					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Début	19/10/13 17:50:57:000					
Fin	19/10/13 18:01:31:800					
la source passage correspond à la contribution du passage des véhicules sur la rue Arago						
Source	Leq particulier	Lmin	Lmax	Durée cumulée		
passage	dB	dB	dB	h:m:s:ms		
Résiduel	65.0	51.4	79.4	00:02:50:500		
Global	65.1	49.1	65.3	00:07:44:300		
	60.4	49.1	79.4	00:10:34:800		



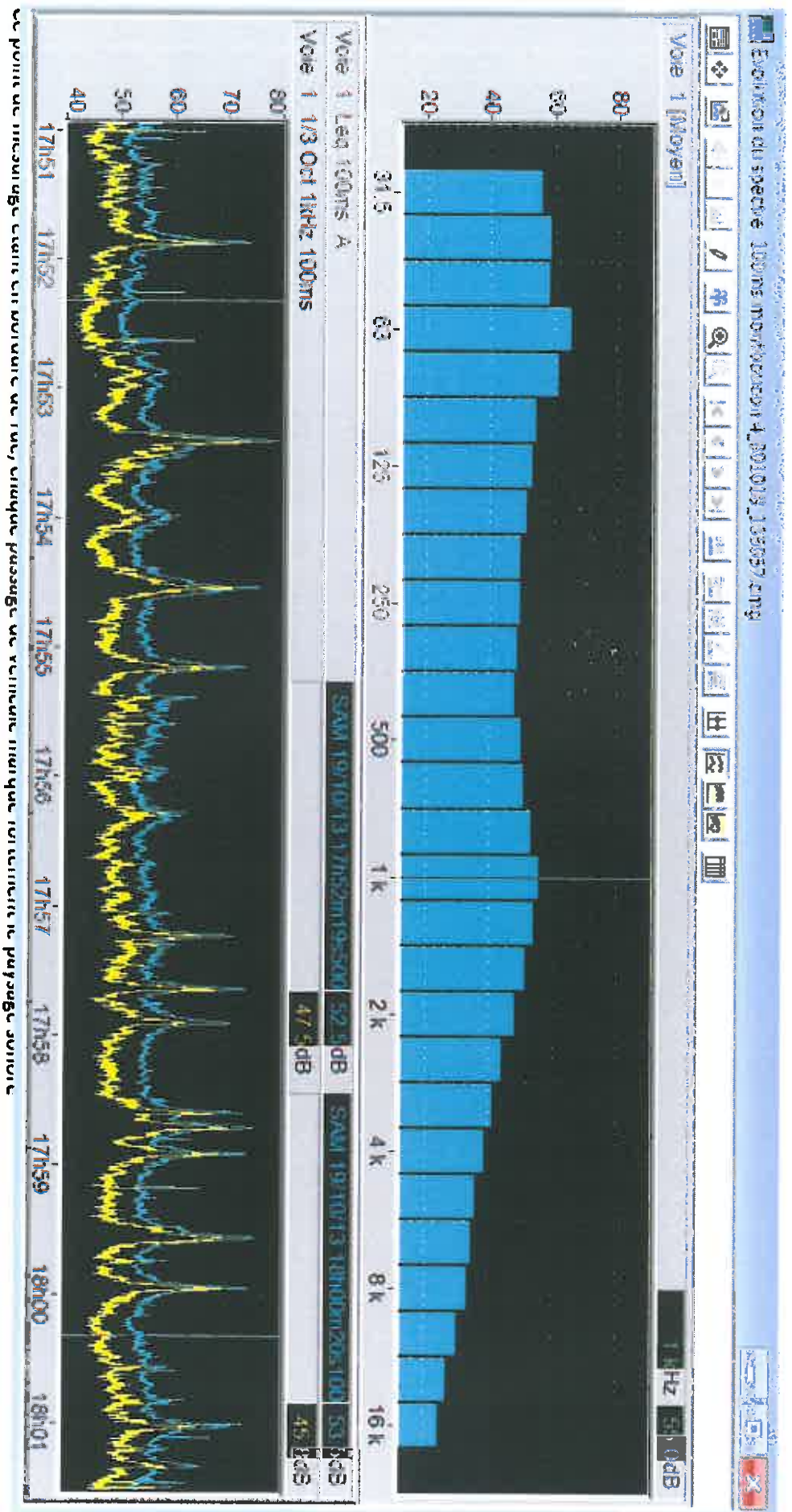
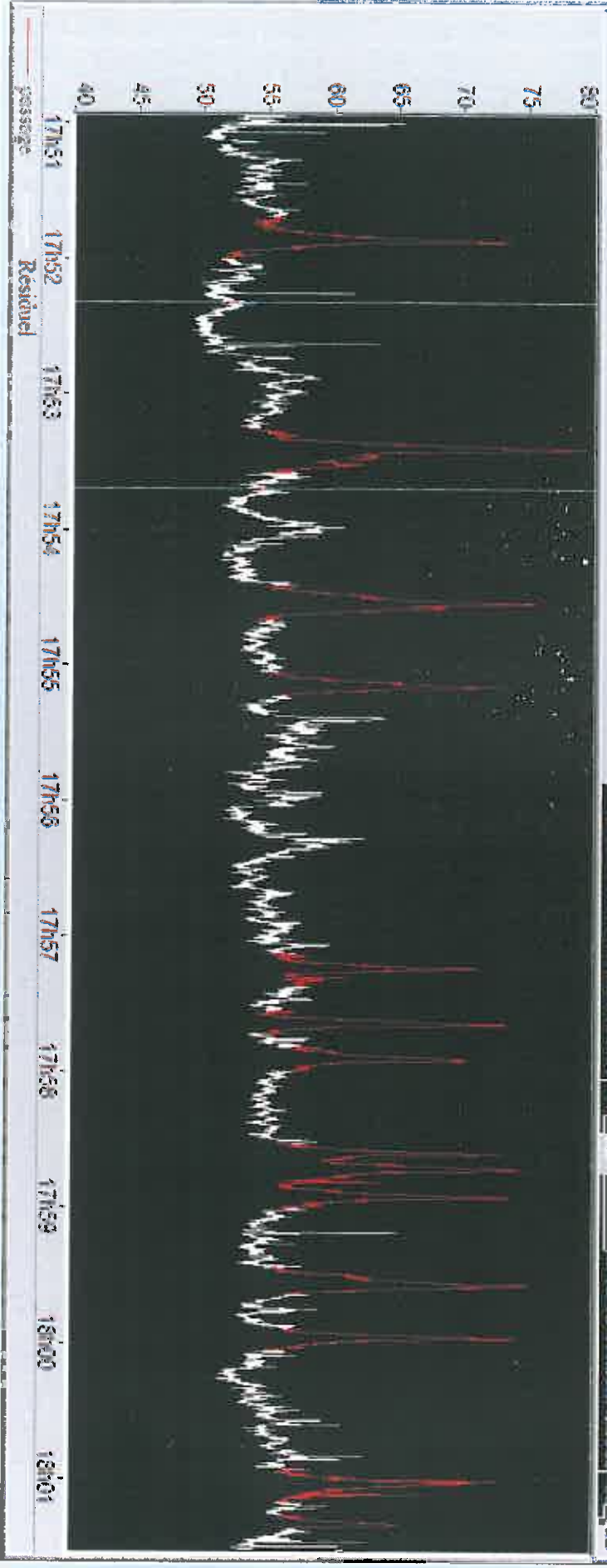


Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. – bet@image-calcul.fr  
 RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €

Voie 1 Leq 100ms A



SAM 19/10/13 17h52m19s500 52.8dB

SAM 19/10/13 17h59m47s000 63.9dB

17h51 17h52 17h53 17h54 17h55 17h56 17h57 17h58 17h59 18h00 18h01  
passage Résiduel



## Point de mesure n° 4 - 19/10/2013



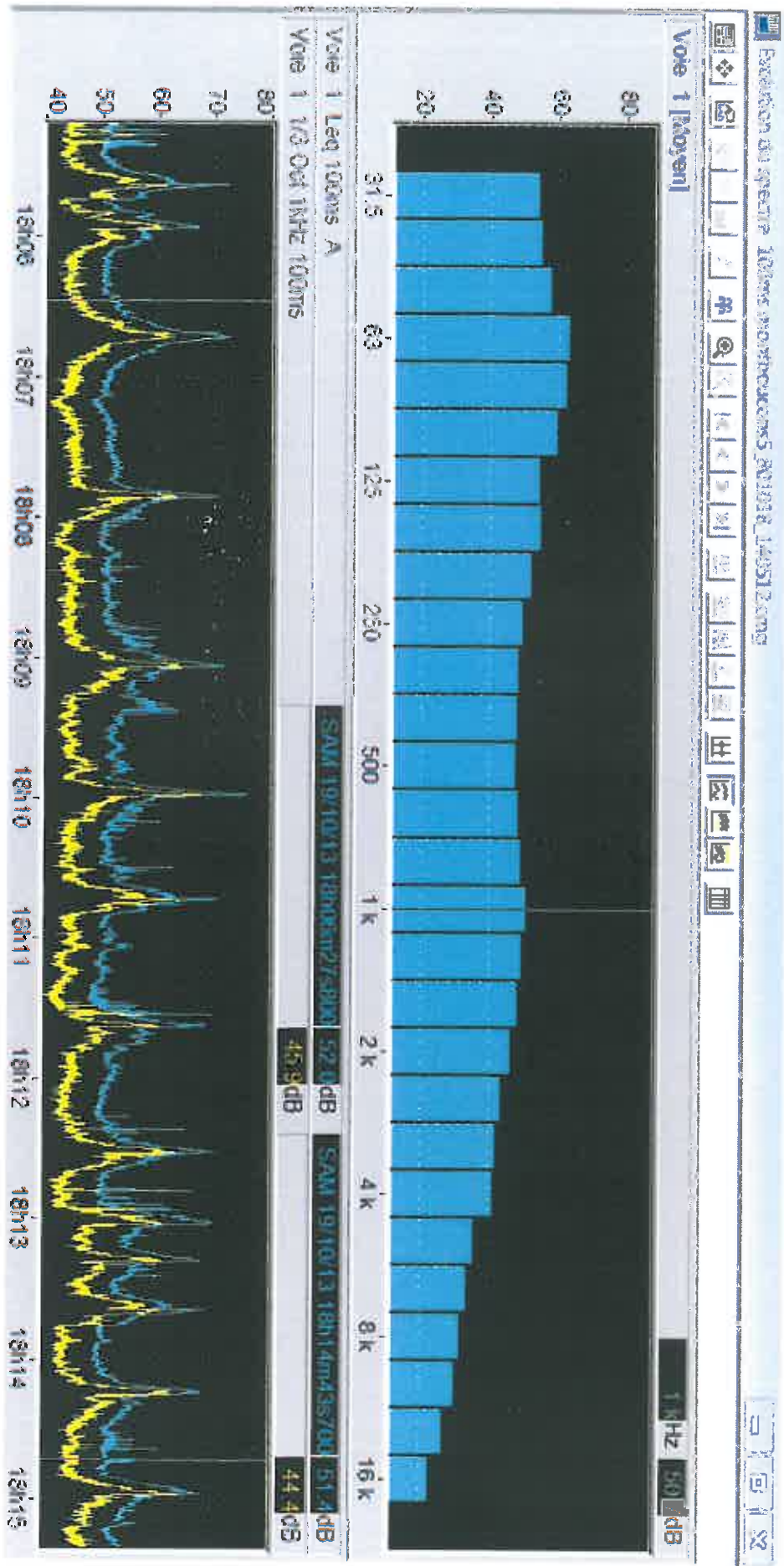
Fichier	montboucons5_801018_140512.cmg					
Début	19/10/13	18:05:12:000				
Fin	19/10/13	18:15:20:800				
Vole	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
Vole 1	Leq	A	dB	58.0	47.9	76.1

Fichier	montboucons5_801018_140512.cmg					
Début	19/10/13	18:05:12:000				
Fin	19/10/13	18:15:20:800				
Lieu	Voie 1					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Unité	dB					
Période la plus silencieuse (1m)						
Début	19/10/13	18:15:12:000				
Fin	19/10/13	18:16:12:000				
Niveau	52.6 dBA					
Période la plus bruyante (1m)						
Début	19/10/13	18:09:12:000				
Fin	19/10/13	18:10:12:000				
Niveau	60.1 dBA					

Fichier	montboucons5_801018_140512.cmg					
Lieu	Voie 1					
Pondération	A					
Type de données	Leq					
Début	19/10/13	18:05:12:000				
Fin	19/10/13	18:15:20:800				
la source passage correspond à la contribution du passage des véhicules sur le chemin de Pirey						
Source	Leq	Lmin	Lmax	Durée cumulée		
Source	particulier	dB	dB	h:m:s:ms		
passage	61.7	49.5	76.1	00:03:34:900		
Résiduel	52.4	47.9	66.9	00:06:33:900		
Global	58.0	47.9	76.1	00:10:08:800		

Distance à la voie des mercureaux 80  
 Leq théorique pour voie catégorie 2 60.4 dB(A)  
 en absence d'affaiblissement spécifique au site





Ce point de mesurage étant en bordure de rue, chaque passage de véhicule marque fortement le paysage sonore

Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon - Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. ~ bet@image-calcul.fr

RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €



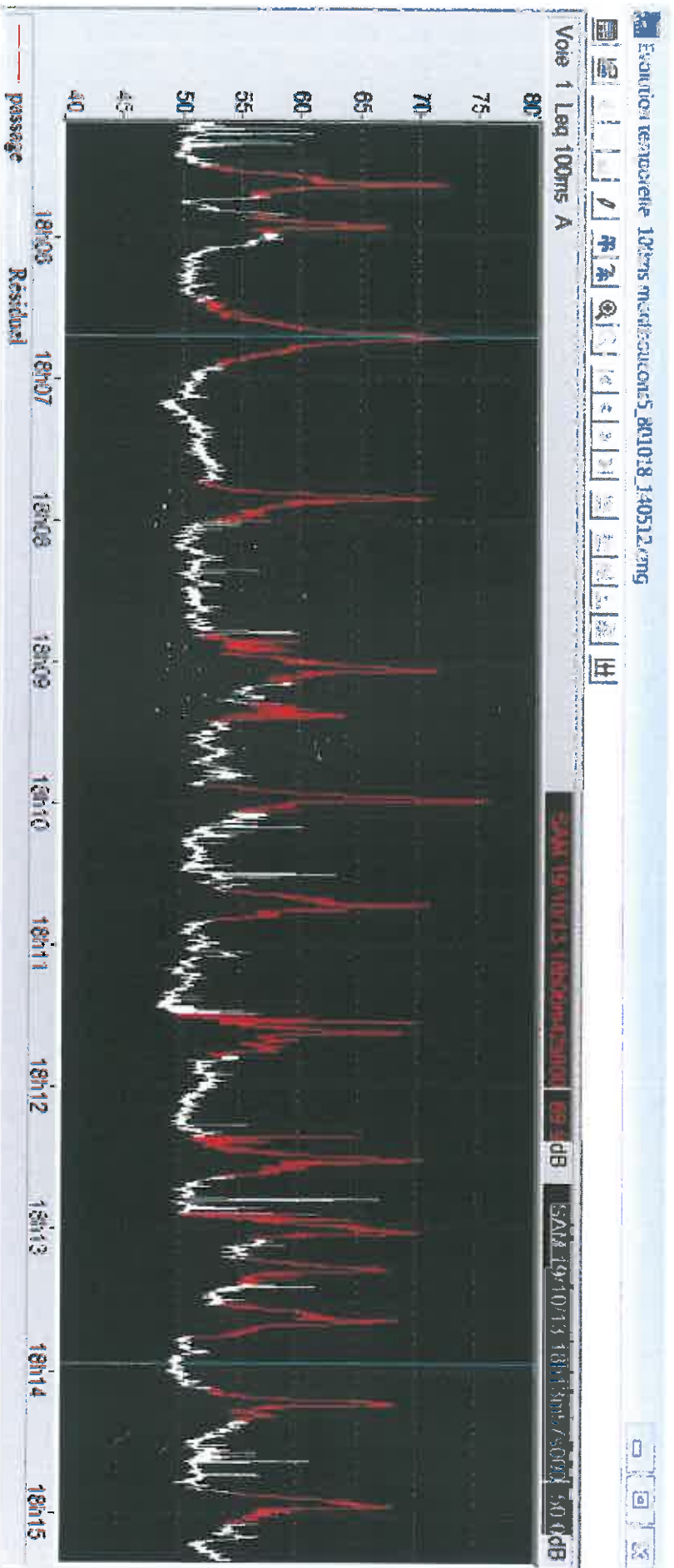


Image Calcul – 11 rue de Vigny 25000 Besançon – Tél. 03.81.80.85.50. Télécopie 03.81.88.13.96. – bet@image-calcul.fr  
 RCS 342 726 593 – Code NAF 7112 C - SARL au capital de 20 000 €







Vue Proche A

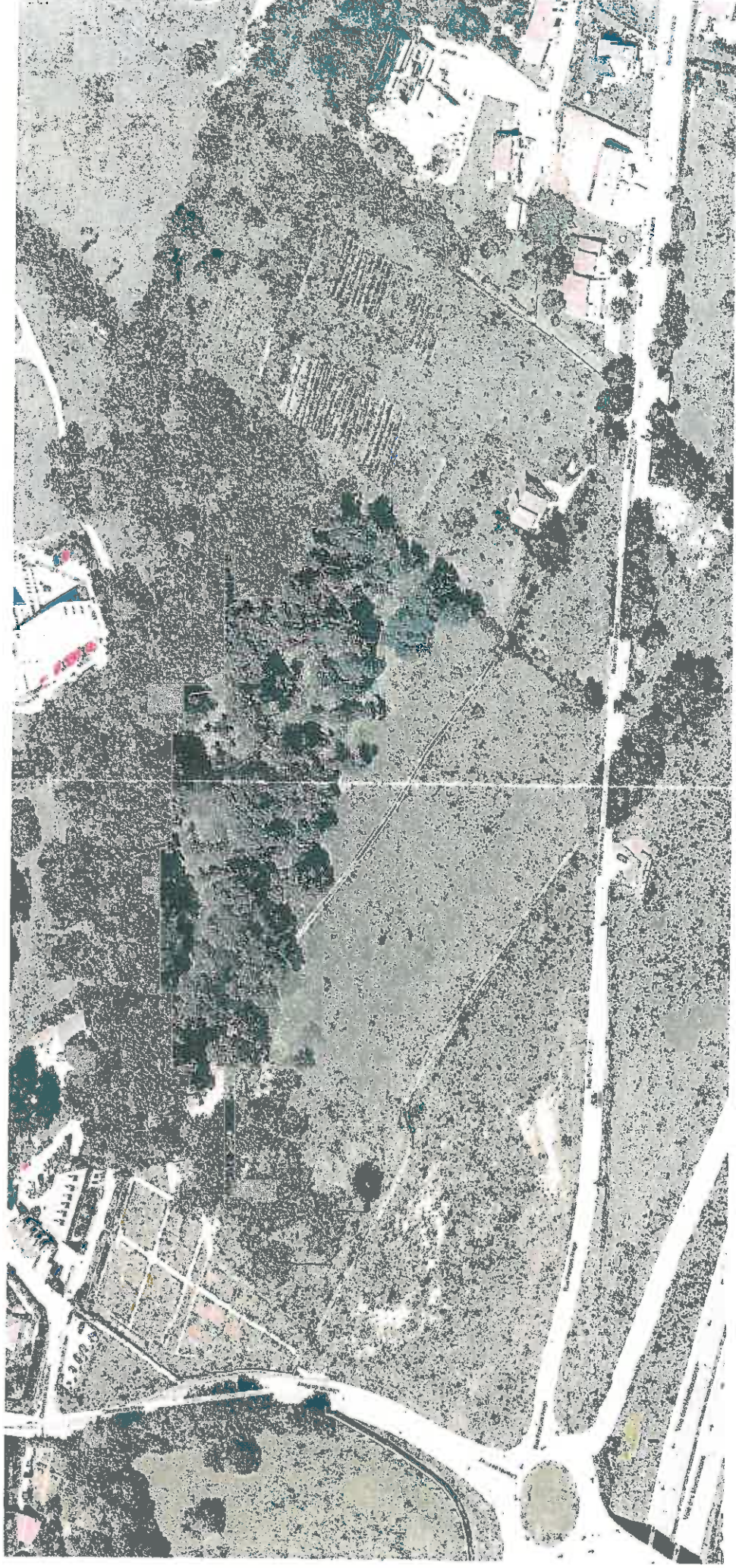


Vue Proche B



Vue Proche C





Vue Lointaine